



REPUBLIQUE D'HAÏTI, REPUBLIK DAYITI

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)

MINISTÈ AGRIKILT
RESOUS NATIREL AK
DEVLOPMAN RIRAL
(MARNDR)

Rapport basé sur les résultats du sous- secteur de l'irrigation

Juillet 2012 - Juin 2013

30 Juin 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ACRONYMES.....	4
INTRODUCTION	5
1 - Contexte	5
2 - Rappels des objectifs de la politique de l'irrigation.....	6
3 - Méthodologie de la collecte des données et de la rédaction du rapport de performance	9
3.1 - Généralités	9
3.2 - Démarche pour la préparation du rapport.....	9
3.3 - Présentation du rapport.....	11
CHAPITRE 1 : IMPACT ET RESULTATS DE LA POLITIQUE DE L'IRRIGATION	12
1 - La mesure des impacts	12
2 - La mesure des résultats	12
2.1 - L'augmentation des rendements.....	12
2.2 - L'augmentation de l'intensité culturale.....	13
2.3 - La diversification de la production en faveur de cultures à plus haute valeur ajoutée	13
CHAPITRE 2: DISPOSER D'UNE POLITIQUE ET D'UNE STRATEGIE	15
1 - Présentation.....	15
2 - Le MARNDR a la capacité à piloter, contrôler, normaliser le sous-secteur et la politique du secteur est vulgarisée et appliquée par les cadres des DDA et des acteurs privés du secteur.....	15
3 - Les cadres ont acquis les compétences au niveau de la GSE, de la passation des marchés, du suivi technique des travaux	16
CHAPITRE 3 : GARANTIR DURABLEMENT LA DISPONIBILITE EN EAU.....	18
1 - Présentation.....	18
2 - Les travaux de réhabilitation des superficies irriguées sont mis en œuvre	18
2.1 - Les travaux de réhabilitation programmés	18

2.2 - Les travaux de réhabilitation réalisés.....	21
3 - Les travaux de construction de systèmes d'irrigation sont mis en œuvre.....	25
4 - Les canaux sont curés régulièrement manuellement.....	26
CHAPITRE 4 : VALORISER LES PERIMETRES A TRAVERS UN TRANSFERT REUSSI DE LEUR GESTION AUX ASSOCIATIONS D'IRRIGANTS	27
1 - Présentation.....	27
1.1 - Le curage annuel avant la saison d'irrigation.....	27
1.2 - Le recouvrement des redevances	27
2 - Des surfaces irriguées entretenues selon les normes	28
3 - Des superficies irriguées où les planteurs reçoivent une assistance technique visant à la valorisation de l'eau,.....	29
4 - Commentaires sur la valorisation de l'eau pour une mise en valeur des périmètres irrigués ...	29
CHAPITRE 4 : GARANTIR L'ECOULEMENT DES PRODUITS PAR UN RESEAU DE PISTES RURALES PRATICABLES	32
CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS.....	33
1 - Etendre aux autres secteurs l'approche programmatique.....	33
2 - Définir un programme d'entretien	33

LISTE DES ACRONYMES

%	Pourcentage
AG	Assemblée Générale
AI	Association d'irrigants
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
DIA	Direction des Infrastructures Agricoles
ha	Hectare
km	Kilomètre
SI	Systèmes Irrigués
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
UE	Union Européenne
BID	Banque Interaméricaine de Développement
PIA	Programme d'Intensification Agricole
BM	Banque Mondiale
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
UEP	Unité Etude et Programmation
TM	Tonne Métrique
t	Tonne
US\$	Dollar des Etats Unis d'Amérique
PPI	Petits Périmètres Irrigués
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture

INTRODUCTION

1 - Contexte

Malgré l'abondance des pluies sur la quasi-totalité du territoire, l'irrigation se justifie en raison de la grande irrégularité des précipitations due à une géographie montagneuse et une variété des expositions aux vents maritimes.

La précarité de la pluviométrie conduit à des déficits chroniques de production agricole dans certaines régions du pays. L'agriculture pluviale étant tributaire du caractère aléatoire du climat, le développement de l'irrigation s'est révélé incontournable en vue d'assurer la stabilité de la production agricole, d'améliorer la productivité et partant, de garantir la sécurité alimentaire du pays.

La disponibilité en eau dans le pays n'est pas connue avec exactitude en raison de l'absence de données hydrologiques fiables. Selon certaines statistiques disponibles, **le potentiel d'irrigation** en Haïti se situerait entre **135 000** et **150 000 ha**, qui représentent environ 50 % des terres de plaines, lesquelles constituent les zones à fort potentiel agricole. Le reste des surfaces agricoles se trouvent dans les mornes (zones montagneuses).

Aujourd'hui, la superficie aménagée est estimée à environ **90 000 ha**, et 80 000 ha est la surface effectivement irriguée au moyen d'environ **250** systèmes d'irrigation.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et Développement Rural (MARNDR) a recensé, en 1999, **243 systèmes d'irrigation** couvrant une superficie de l'ordre de **75 000 ha**, dont **35.000 ha** sont consacrés à la riziculture, **8.000 ha** à l'exploitation de la banane et une grande partie à aux cultures de maïs, de haricot et des légumes.

Actuellement, il existe **cinq** (5) types de Systèmes Irrigués (SI) caractérisés en fonction de leur taille :

1. **le grand SI**, celui de la Vallée de l'Artibonite **qui s'étend sur 38 000 ha** ;
2. **le moyen SI** qui est formé par douze **(12) systèmes** localisés dans La Plaine du Cul de Sac, de Cabaret, d'Arcahaie, de Léogane, des Gonaïves, des Cayes et de Saint-Raphaël), et **s'étendant sur** une superficie totale de **34 000 ha** ;
3. **environ soixante (60) petits SI** qui contrôlent selon le cas des aires de dimension variée (entre 30 et 900 ha) et **couvrent un total de 13.000 ha** ;
4. **des stations de pompage et des puits artésiens** ;
5. **des lacs collinaires, étang et petits plans d'eau.**

Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies subissent régulièrement des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques.

Par ailleurs, la dégradation des bassins versants entraîne une augmentation du potentiel érosif des crues, l'insuffisance d'investissements et le non respect des normes comme causes majeures de cette détérioration des infrastructures d'irrigation.

D'une manière générale, **les potentialités de l'irrigation sont loin d'être efficacement exploitées**. La plupart des rivières du pays ne sont pas utilisées à des fins de production. Les eaux souterraines sont à peine exploitées. Il existe des terres de plaine et de colline qui peuvent être irriguées à partir des différentes techniques d'irrigation (gravitaire, goutte à goutte, aspersion).

L'exploitation de ces systèmes se heurte en outre à des problèmes de gestion, en raison de la faible implication des usagers (irrigants), et l'application d'un montant de redevance d'irrigation couvrant les frais courants. Et la valorisation des ressources en eau n'est que faiblement mise en œuvre et constitue un enjeu majeur en termes de production agricole.

Afin de conduire une véritable politique publique en termes de développement de l'irrigation, la Direction des Infrastructures Agricoles du MARNDR s'est dotée d'une politique sous-sectorielle de l'irrigation pour la période 2012 – 2016. Celle-ci a été développée en associant la plupart des acteurs intervenant dans le secteur de l'irrigation et validée en juin 2012.

2 - Rappels des objectifs de la politique de l'irrigation

D'une manière générale, la vision pour le secteur de l'irrigation est **d'augmenter la superficie irriguée de manière durable, tout en diversifiant les techniques d'irrigation et les conditions d'utilisation de l'eau en fonction des caractéristiques des zones irriguées**.

Pour les années 2012-2016 le MARNDR ainsi que les principaux bailleurs de fonds (FIDA, USAID, BID, UE) compte réhabiliter 96 Systèmes d'irrigation pour un total de 71 789 hectares et construire 13 systèmes d'irrigation totalisant 10105 hectares.

En clair l'objectif général pour ce quinquennat est **de disposer d'infrastructures rurales adaptées aux besoins de Gestion des Ressources Naturelles, de production et de mise en marché¹**.

Cet objectif global s'inscrit dans le cadre des priorités gouvernementales visant la sécurité alimentaire du pays. Le Gouvernement considère que le développement de l'irrigation doit jouer un rôle de plus en plus grand dans ses actions de développement

¹ MARNDR Politique de l'irrigation 2012 – 2016, juin 2012, p.8

agricole et de production alimentaire. Cet objectif correspond également aux préoccupations des bailleurs de fonds d'assurer la pérennité des infrastructures, dont la mise en place nécessite souvent un effort financier considérable.

L'accès à l'eau d'irrigation et la gestion des Périmètres Irrigués (PI) fait également partie d'un des axes d'intervention prioritaire de la **Politique de Développement Agricole 2010-2025** *l'appui à l'accessibilité des producteurs aux facteurs de production.*²

Ils sont également contenus dans le Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti dans le Grand Chantier n°2 « **refondation économique** » **programme 2.2** « moderniser l'agriculture », **sous-programme 2.2.3** : « réhabiliter et construire les systèmes d'irrigation » .

Les travaux de protection des berges et des périmètres irrigués et les pistes rurales sont contenus également dans le PSDH dans le Grand Chantier n°1 « **refondation territoriale** » dans le **programme 1.3** « gérer les bassins versants », **sous-programme 1.3.1** : « protéger les bassins versants » et dans le **programme 1.5** « mettre en place le réseau de transport nationale », **sous-programme 1.5.1** « finaliser le maillage national » .

4 objectifs spécifiques ont été définis :

- **Disposer et mettre en œuvre une politique, une stratégie et une législation répondant aux enjeux de développement et de gestion des infrastructures rurales;**
- **Garantir durablement la disponibilité en eau par la réhabilitation et construction des infrastructures hydro-agricoles ;**
- **Assurer une fonctionnalité et une valorisation des périmètres à travers un transfert réussi de leur gestion aux AI ;**
- **Garantir l'écoulement des produits grâce à un réseau de pistes rurales praticables en tout temps.**

L'objectif global et les objectifs spécifiques de la politique sous sectorielle se réfèrent d'une part aux missions et aux fonctions de la Direction des Infrastructures Agricoles contenues dans les Tableaux ABC, et sont également ceux du Plan Programmatique 2012 – 2016.

² Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural Politique de Développement Agricole 2010 – 2025, 2011, p.20

3 - Méthodologie de la collecte des données et de la rédaction du rapport de performance

3.1 - GENERALITES

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013 correspondant à 3 trimestres de l'année fiscale en cours. La méthodologie de rédaction du Rapport s'inscrit dans le cadre de processus de suivi-évaluation implémenté actuellement au sein du MARNDR par l'Unité Etude et Programmation.

Cette approche basée sur une analyse des écarts entre les investissements et les activités inscrits dans le plan programmatique 2012- 2016 et les réalisations effectives selon la planification dans le sous-secteur infrastructure agricole dans le MARNDR pour la période considérée par le rapport **est nouvelle** au MARNDR.

Il s'agit **d'un processus de reddition des comptes « innovant » pour le MARNDR et constitue en quelque sorte une démarche pilote dans le cadre de l'adoption de la gestion axée sur les résultats comme mode de gestion des politiques publiques dans le secteur agricole en Haïti.**

Lors de l'élaboration du Plan Programmatique, certains périmètres irrigués ont été priorisé sur la base des informations fournies par les projets PIA, PPI II, PMDN et par la Direction des Infrastructures Agricoles (DIA)

3.2 - DEMARCHE POUR LA PREPARATION DU RAPPORT

Le présent rapport a été préparé par la Direction des Infrastructures Agricoles avec l'appui et l'accompagnement de l'Unité Etudes et Programmation du MARNDR qui a mis à disposition 2 agents. L'appui consistait non seulement **dans la définition d'un cadre méthodologique pour l'élaboration du rapport** mais également **dans l'engagement d'une dynamique globale au sein de la DIA pour associer le plus de cadres possibles à cet « exercice » de reddition des comptes.** Il s'agit d'une méthode davantage consultative plutôt que participative, mais dont l'objectif était d'amener chacun à dire ce qui a été réalisé, dans quelles conditions afin de fournir des éléments propres à analyser les écarts éventuels. C'est ainsi qu'**une mission de terrain** sur l'ensemble des départements a été réalisée par les 2 agents de l'UEP pour rencontrer les ingénieurs de la DIA, les Directeurs Départementaux et certaines associations d'irrigants sur des périmètres concernés sur la période considérée par le rapport.

La méthodologie d'élaboration du rapport se compose de cinq étapes :

- **ETAPE 1 : Réalisation de l'inventaire** dans le plan programmatique des périmètres irrigués dans la réhabilitation ou la construction étaient planifiées pour les années 2012 et 2013 ;
- **ETAPE 2 : Comparaison de l'inventaire avec le PIP 2011 – 2012 et le PIP 2012 – 2013.** Suite à cette comparaison, il a été préféré compte tenu des informations disponibles de ne retenir que les périmètres irrigués inscrits dans le PIP 2012 – 2013.
- **ETAPE 3 : Réunion d'information et de formation avec les ingénieurs de la DIA.** Cette réunion avait un double objectif :
 - Sensibiliser les ingénieurs départementaux à la démarche d'élaboration du rapport de performance et en présenter les enjeux ;
 - Former à un outil de collecte de données concernant les indicateurs contenus dans le Plan Programmatique et analyser avec eux comment ces informations pourraient être réinvesties pour assurer un suivi continu des périmètres irrigués afin que le DIA puisse améliorer les services rendus aux usagers des PI.
- **ETAPE 4 : Mission de terrain.** Après une étape intermédiaire pour une revue documentaire en vue de préparer cette mission terrain, les 2 agents de l'UEP se sont **déployés sur le terrain sur une période de 8 jours.** Cette mission a connu des retards très importants (près d'un mois) en raison de l'indisponibilité de véhicules et de la difficulté à mobiliser les ressources financières nécessaires à couvrir les frais de mission.

Néanmoins, cette mission a permis **de recueillir des informations de qualité, de pouvoir associer plusieurs acteurs impliqués dans l'irrigation lors des visites de terrain, d'avoir une idée des réalisations de la DIA** sur l'année fiscale 2012-2013 et **de connaître le niveau de performance** de la plupart des systèmes d'irrigations fonctionnels.

- **ETAPE 5 : Rédaction du rapport de performances de DIA.** Cette étape de rédaction du rapport ne se résume pas à la rédaction d'un rapport de mission. Au contraire, un travail de comparaison, de vérification de l'information auprès des projets intervenant dans l'irrigation, auprès de la Direction de la DIA est nécessaire afin de s'assurer de l'exactitude des informations d'une part, et de trouver les éléments propres à expliquer les écarts éventuels.

3.3 - PRESENTATION DU RAPPORT

Le rapport est composé outre une partie introductive et de **5** chapitres distincts :

- **Un chapitre 1 : Impact de la politique sous sectorielle** dans lequel sont traités les résultats ultimes (impacts) et les résultats. Ce chapitre est relativement succinct compte tenu du fait que les données nécessaires à la mesure des indicateurs retenus n'ont pas été encore collectées, soit parce que la statistique agricole n'est pas encore en mesure de fournir des données désagrégées concernant la production agricole provenant des surfaces irriguées et des surfaces non irriguées.
- **Un chapitre 2** dans lequel sont traités les produits relatifs aux activités mises en œuvre permettant à la DIA de mieux piloter le secteur, de renforcer le cadre légal et normatif et les activités relatives au renforcement des capacités de la Direction Technique.
- **Un chapitre 3** dans lequel sont traités les produits relatifs à la réhabilitation et à la construction des périmètres irrigués.
- **Un chapitre 4** dans lequel est abordée la question de la valorisation de l'eau d'irrigation et du renforcement des associations d'irrigants.
- **Un chapitre 5** portant la construction et la réhabilitation des pistes rurales

Chapitre 1 : Impact et résultats de la politique de l'irrigation

1 - La mesure des impacts

Le résultat ultime (impact) attendu est **l'augmentation de la production agricole (en volume et en valeur) provenant des superficies irriguées**. Pour l'heure, il n'existe pas encore de données désagrégées permettant d'avoir les données de production relatives aux surfaces irriguées.

2 - La mesure des résultats

Les résultats attendus sont :

- *L'augmentation des rendements,*
- *L'augmentation de l'intensité culturale,*
- *La diversification de la production en faveur de cultures à plus haute valeur ajoutée.*

Il n'y a pas de données d'enquête existantes pour chacun des périmètres réhabilités au cours de la période considérée. Néanmoins, il est possible pour certains d'entre eux de fournir quelques éléments de mesure permettant une ébauche d'analyse des écarts au niveau des résultats.

2.1 - L'AUGMENTATION DES RENDEMENTS

L'évolution de l'augmentation des rendements est mesurée par le calcul de rendement à l'hectare, désagrégée selon les spéculations cultivées dans le périmètre irrigué considéré.

La notion de « rendement » avec les cultivateurs haïtiens est quelque peu difficile à exprimer. En effet, les exploitants ne s'approprient pas cette notion malgré les programmes de vulgarisation. Leurs plantations ne sont pas alignées et on n'arrive pas à mesurer le rendement in situ. Ils cultivent très rarement en culture pure et leurs récoltes sont pour la majorité des cas, étalées dans le temps.

Par ailleurs, d'autres facteurs influencent grandement le rendement:

- Maladie
- aléas environnementaux
- Qualités des semences
- Disponibilités en intrants
- Les itinéraires techniques etc.

Selon les informations recueillies sur le terrain, il n'existe pas de rendement fixe par culture/ par zone. D'une manière générale, **la disponibilité en eau sur un périmètre irrigué** favorise de fait l'augmentation du rendement.

Tableau 1 : Rendements par périmètre/culture sur un échantillon de périmètre

Culture	Nom périmètre	Rendement moyen (Tm/ha)	Rendement max (Tm/ha)
Mais	Grison garde	0,88	1,5
	Avezac	-	2,5
Riz	Abraham	1,8 t/ha	2,5 t/ha
Haricot	Avezac	1	1,5
	Meyer	1	2
Banane	Arcahaie	8	15
	Avec PACB	22	30

2.2 - L'AUGMENTATION DE L'INTENSITE CULTURALE

L'évolution de l'augmentation de l'intensité culturale est mesurée par le nombre de cycles culturaux par an par unité de surface.

L'irrigation de nombreuses superficies entraîne à coup sûr une modification de cycles culturaux voire une diversification des cultures mises en place. En effet, avec une disponibilité de l'eau en toutes saisons par les périmètres irrigués, les agriculteurs n'ont pas plus besoin d'attendre les pluies pour effectuer ses plantations. Ainsi par exemple, dans le Sud-Est sur le périmètre de Meyer les cultivateurs sont passés à 3 cycles sur une année pour la culture du maïs avec un rendement de 2,5 t/ha.

Sur le périmètre Avezac dans le sud, le maïs et le haricot est cultivé sur deux cycles pendant l'année. Par ailleurs, les agriculteurs intensifient le maraîchage, et la banane en raison de l'interdiction de la plantation du riz en raison de sa forte consommation en eau et du problème de distribution de la ressource sur ce périmètre.

2.3 - LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION EN FAVEUR DE CULTURES A PLUS HAUTE VALEUR AJOUTEE

En général, sur un périmètre irrigué, il y a toujours une culture principale faite selon la spéculation en une ou deux saisons. Mais selon la longueur du cycle (banane, canne à sucre, pois Congo 1an...), les cultivateurs en ayant accès à l'eau recourent à des cultures saisonnières (piment, du calalou ou du maraichage...) sur deux ou trois mois, pour diversifier leurs revenus en attente de la grande saison.

Ces cultures considérées sont comme des cultures de rente à haute valeur ajoutée qui néanmoins dépend de l'encadrement disponible au sein des DDA.

Chapitre 2: Disposer d'une politique et d'une stratégie

1 - Présentation

Pour l'objectif spécifique 1 dont la formulation est « ***disposer et mettre en œuvre une politique, une stratégie et une législation répondant aux enjeux de développement et de gestion des infrastructures rurales*** », trois résultats ont été formulés :

- Le MARNDR a la capacité à piloter, contrôler, normaliser le sous-secteur ;
- La politique du secteur est vulgarisée et appliquée par les cadres des DDA et des acteurs privés du secteur ;
- Les cadres ont acquis les compétences au niveau de la GSE, de la passation des marchés, du suivi technique des travaux

2 - Le MARNDR a la capacité à piloter, contrôler, normaliser le sous-secteur et la politique du secteur est vulgarisée et appliquée par les cadres des DDA et des acteurs privés du secteur

L'indicateur pour ce résultat est ***une politique nationale d'infrastructures hydro-agricoles et sa stratégie, est définie, validée, distribuée et connue des différents acteurs.***

Une politique nationale de l'irrigation a été formulée et publiée sur le site Internet du MARNDR en juin 2012. Etaient prévues, dans le plan programmatique au titre du premier semestre de l'exercice 2012 – 2013, l'organisation de **10** ateliers départementaux et la publication de la politique sous-sectorielle. A ce jour, aucun atelier de dissémination n'a eu lieu en raison notamment d'une difficulté à mobiliser les moyens financiers et humaines nécessaires à la préparation, à l'organisation et à la tenue des Ateliers.

Concernant les aspects législatifs, il n'y a guère eu d'avancées notables. La loi sur l'irrigation, de même que celles portant sur les associations d'une part et sur le transfert de gestion aux associations d'irrigants d'autre part. Cette dernière a été déposée auprès du gouvernement sans qu'il y ait eu d'avancées notables au cours de la période considérée par le rapport.

Pour l'heure, la stratégie de dissémination et de vulgarisation de la politique de l'irrigation 2012 – 2016 se limite à la possibilité de la télécharger sur le site du MARNDR.

Le tableau de bord des indicateurs clés de l'irrigation a été conçu, de même qu'une fiche de collecte de données relatives aux indicateurs contenus dans le plan programmatique d'une part, et à l'indicateur de niveau de service relatif à la disponibilité en eau. Cet indicateur a été travaillé en collaboration avec la sous-structure « suivi-évaluation » de l'UEP, et les projets PIA et PPI.

Cette fiche de collecte a été testée sur certains périmètres irrigués et mise à jour en mai 2013. Une version en ligne est en préparation afin de faciliter la collecte des données. L'opérationnalisation de cette fiche ne pourra être effective qu'après le recrutement en programmation et suivi-évaluation spécialisé en irrigation devant être mis à disposition par l'UEP auprès de la Direction de la DIA.

Ce recrutement devrait permettre à la DIA d'améliorer sa capacité à rendre compte des activités qu'elle met en œuvre et des résultats obtenus.

Concernant la mise en place et la maintenance d'une base de données sur les systèmes d'irrigation et le réseau de pistes rurales, un avenant avec le CNIGS d'un montant additionnel est de 14 000 000 HTG (325 000 \$US) a été signé afin que la DIA puisse disposer d'un **Fonds documentaire contenant les informations actualisées et cartographiées pour chaque périmètre** sur le territoire national. L'échéance de l'étude a été reportée en raison de difficultés du Trésor Public à honorer ses engagements en termes de versements des ressources allouées à ce travail.

Pour l'instant aucun choix technologique n'a été encore fait pour mettre à disposition des DDA cette base de données. Néanmoins, il est vraisemblable que pour des questions d'accès et de sécurisation que le choix porte pour une opérationnalisation de la base de données avec les ressources du « système dans les nuages » du MARNDR.

3 - Les cadres ont acquis les compétences au niveau de la GSE, de la passation des marchés, du suivi technique des travaux

Concernant le renforcement des capacités de la DIA lui permettant d'être apte à remplir ses missions, les activités n'ont pas été encore réalisées. Le recrutement de ressources humaines adéquates est toujours problématique en raison de la rémunération proposée par la fonction publique à ses agents. Aussi le poste de chef de service de l'irrigation est toujours vacant. Certaines options sont envisagées dans l'attente du processus de réforme

qui devrait conduire à une revalorisation du traitement des agents de l'Etat. En effet, il pourrait être fait le choix de procéder aux recrutements d'ingénieurs résidents, de les former et ensuite proposer aux plus aptes une titularisation.

Néanmoins, **9** DDA sur **10** disposent d'au moins 1 ingénieur spécialisé pour assurer une assistance technique auprès des associations d'irrigants et un suivi des périmètres irrigués et de la politique de l'irrigation. Seul le département du Centre n'a pas d'ingénieur.

Lors de la mission de terrain, il a été constaté les agents d'encadrement de la DIA fournissant l'assistance technique aux associations d'irrigants concentrent essentiellement **leurs efforts sur l'appui et sur l'amélioration des techniques agricoles et moins sur les questions relatives à la disponibilité de la ressource en eau, la gestion des réseaux d'irrigation et de drainage, et l'entretien des ouvrages.**

En outre, cette assistance est souvent en pointillés, il n'y a pas ou peu de régularité dans les missions de terrain pour des raisons liées à la disponibilité des agents ou des moyens de transport.

Dans le programme de formation des agents d'encadrement, il serait souhaitable que **l'accent soit mis sur la gestion de l'eau et des infrastructures.** Ces agents pourraient à leur tour, transmettre aux paysans leurs connaissances. **Ce manque pèse sur l'efficacité globale de la mise en œuvre de la politique sous-sectorielle en n'encourageant pas une gestion rationnelle de l'eau et génère parfois des pertes techniques et économiques importantes.**

Cette remarque concernant la faible compétence des agents techniques concernant la gestion de l'eau tient également au fait que d'une manière générale l'intégration dans les missions et les fonctions de la DIA de la valorisation de l'eau change « le métier de la Direction Technique » et implique un changement culturel qu'il convient d'accompagner.

Les succès enregistrés par les encadreurs dans l'introduction des thèmes techniques agronomiques autorisent à penser qu'ils peuvent aussi **sensibiliser et enseigner efficacement les producteurs sur la gestion de l'eau.** On assisterait alors à une meilleure planification de la campagne agricole tout en tenant compte de la disponibilité de l'eau, une collaboration plus efficace dans la gestion de l'irrigation, et un entretien plus soutenu des infrastructures.

Chapitre 3 : Garantir durablement la disponibilité en eau

1 - Présentation

Pour l'objectif spécifique 2 « **garantir durablement la disponibilité en eau par la réhabilitation et la construction des infrastructures agricoles** », trois résultats ont été formulés dans la politique sous-sectorielle et repris dans le Plan Programmatique :

- « *Les travaux de réhabilitation des superficies irriguées sont mis en œuvre (protection des berges, ouvrages de prise, canaux réhabilités) au niveau de chaque périmètre irrigué défini par la DIA* ». La valeur cible à l'horizon 2016 est de **96 périmètres irrigués** pour un total de **71 789 ha**.
- « *Les travaux de construction de systèmes d'irrigation sont mis en œuvre (protection des berges, ouvrages de prise, canaux réhabilités)*. La valeur cible à l'horizon 2016 est de **10 105 ha**.
- « *Les canaux sont curés régulièrement manuellement* ». La valeur cible est le curage **2 000 km** de canaux d'irrigation et de drainage annuellement.

2 - Les travaux de réhabilitation des superficies irriguées sont mis en œuvre

2.1 - LES TRAVAUX DE REHABILITATION PROGRAMMES

Le tableau suivant représente l'ensemble des périmètres qui ont été programmés pour être réalisés sur la période 2012 - 2013.

Après calcul, on voit que **76** périmètres (non compris les travaux du bas-Artibonite qui ont été réalisés dans l'urgence) ont été programmés pour faire l'objet de travaux de réhabilitation. Ces surfaces représentent un total de **42 000 ha** prévus sur la période considérée par le rapport pour un investissement prévu de **160 798 000 US\$**. Les montants disponibles étaient de **30 756 472 US\$** pour l'année 2012 et **30 445 687 US\$** pour l'année 2013. Ces montants sont des fonds mis à disposition par les partenaires techniques et financiers (BID, AFD, USAID, FIDA) sous forme de projet.

Tableau 2 : Liste des périmètres irrigués programmés

	Nom du périmètre	Surface (ha)	Budget nécessaire (US\$)	Fonds disponibles (US\$) (2012)	Sources de fonds	Fonds disponibles (US\$) (2013)	Sources de fonds
Ouest	Rivière Blanche	4000	15 000 000	300 000	Winner/USAID -	0	A rechercher
	Rivière Grise	4000	30 000 000	3 600 000	Winner/USAID -	0	A rechercher
	Duthil	210	1 575 000	50 000	MARNDR/TP -	0	
	Tapion	390	2 925 000	45 000	OXFAM Quebec / ACDI -	0	A rechercher
	Momance	2000	15 000 000		FAES / OXFAM	0	FAES/OXFAM
	Fauché	150	1 125 000	121 000	OXFAM Quebec	1 125 000	PPI3/FIDA
	Béchade	54	405 000	0		405 000	PPI3/FIDA
	Barette	250	1 875 000	0		1 875 000	PPI3/FIDA
	Dlo Pity	56,4	423 000	0		423 000	PPI3/FIDA
	Fort Royal	105	788 000	0		788 000	PPI3/FIDA
	Arcahaie	4000	600 000	2 530 000	Winner. PSI/AFD	65 000	PSI/AFD
	Bois Neuf	250	1 875 000	282 000	PSI/AFD -	0	A rechercher
	Dupin	110	825 000	143 000	PSI/AFD	0	A rechercher
	Deluge	242	1 815 000	272 000	PSI/AFD	0	A rechercher
Nippe	Charlier	100	750 000	0		750 000	PPI3/FIDA
	O'Rouck	70	525 000	0		525 000	PPI3/FIDA
	K Mathieu	50	375 000	0		375 000	PPI3/FIDA
	Chanterelle	60	450 000	0		450 000	PPI3/FIDA
	Baconnois	75	563 000	0		563 000	PPI3/FIDA
	Abraham	417	3 532 500	0		3 127 500	PPI3/FIDA
Sud	Dufour	205	1 537 000	0	A rechercher	1 537 500	PPI3/FIDA
	Fidele	60	450 000	199 000	CG 92 - PNUD	0	A rechercher
	Avezac	2000	15 000 000	1 600 000	AFD/PSI	4 557 667	AFD/PSI
Plateau Central	Croix Fer	300	2 250 000	91 000	UE	49 000	UE
	Gascogne	570	4 275 000	0	N/A	8 450 000	ODM/UE -
	Bohoc	25	188 000	226 000	PPI 2/FIDA	0	
	Los Posos	180	1 350 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Dufailly	130	975 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Goyave	20	150 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Flande	50	375 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Abricot 1	155	1 162 500	0	PPI2/FIDA	0	
Pouly	100	750 000	0	PPI2/FIDA	0		

	Nom du périmètre	Surface (ha)	Budget nécessaire (US\$)	Fonds disponibles (US\$) (2012)	Sources de fonds	Fonds disponibles (US\$) (2013)	Sources de fonds
Artibonite	Passé Reine	225	1 687 500	1 013 750	PIA-EQ/BID -	175 000	PIA-EQ/BID
	André et Duquesnay/Cimetière	445	3 337 500	1 247 722	PIA-EQ/BID	500 000	PIA-EQ/BID
	Système de l'Artibonite (ODVA)	0					
	Etudes préparatoires PIA Artibonite 2013	0	1 620 000	1 620 000	BID/DEFI, PIA et PMDN	0	
	Travaux de Protection du Canal Primaire Dessalines fonctionnelles	3600	9 393 300	3 600 000	PIA/BID	0	A rechercher
	Travaux de Protection de l'aval du Barrage de Canneau		5 600 000	3 600 000	PIA/BID	0	A rechercher
	Protection de berges des sites de bas la Crete, Bertrand, Macaisse et Siphon Villard : 15,000 ha dont 10,000 ha desservis par le Canal Maître Rive Droite et 5,000 pour le Canal Artibonite Sud		7 000 000	3 500 000	PMDN	3 500 000	PMDN
	Ca Mars	115	863 000	0	CARE/PLF	0	A rechercher
Nord Ouest	Baie de Henne	150	1 125 000			975 000	OMD/UE
	Bélier	70	525 000	467 000	PPI2/FIDA	0	A rechercher
	Fond Ramadou	164	1 490 000		PPI2/FIDA		
	Moustique	700	5 250 000	350 000	UE, DGD, PNUD, MINUSTAH		DGD
	Audoin	55	413 000	360 000	PPI2/FIDA -	0	A rechercher
	Petit Chansolme	60	450 000	471 000	PPI2/FIDA	0	A rechercher
	Catracas	45	338 000	386 000	PPI2/FIDA		
	Hatte	44	330 000	373 000	PPI2/FIDA		
	Andreau	130	975 000	411 000	PPI2/FIDA	0	A rechercher
	Ballade	27	203 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Vieille Place	100	750 000	1 200 000	FIDA/PAM	150 000	FIDA/PAM
	Première Passe	20	150 000	450 000	PPI2/FIDA	50 000	PPI2/FIDA
	Nan carré	30	225 000	750 000	FIDA/PAM	0	
	Maurasse	116	870 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Polvo	40	300 000	500 000	FIDA/PAM	180 000	FIDA/PAM
	Jean Pierre	10	75 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Nan Trou	35	263 000	0	PPI2/FIDA	0	
Vital	130	975 000	0	PPI2/FIDA	0		

	Nom du périmètre	Surface (ha)	Budget nécessaire (US\$)	Fonds disponibles (US\$) (2012)	Sources de fonds	Fonds disponibles (US\$) (2013)	Sources de fonds
Nord Est	Coicou 1 et 2	162	1 215 000	878 000	PPI2/FIDA	0	
	Haut Madeleine	40	300 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Roche Plate	60	450 000	120 000	PPI2/FIDA	0	A rechercher
	MPTR	31	233 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Dumas	50	375 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Charlopin	170	1 275 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Garde Saline	30	225 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Raboure	59	443 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Acul Samedi	25	188 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Perches	13	980 000	0	PPI2/FIDA	0	
	Fraches	265	1 987 500	0	PPI2/FIDA	0	
	Grand Bassin	4	30 000	0	PPI2/FIDA	0	
TOTAL		42 000	160 798 800	30 756 472		30 445 667	

2.2 - LES TRAVAUX DE REHABILITATION REALISES

Tableau 3 : Etats d'avancement des périmètres irrigués programmés

	Activités et tâches prévues par le MARNDR	Surface	Baillleurs	Situation des périmètres
Ouest	Rivière Blanche	4000	Winner/USAID -	Travaux de réhabilitation en cours
	Rivière Grise	4000	Winner/USAID -	Travaux de réhabilitation en cours
	Bretelle	500		Travaux de réhabilitation en cours
	Arcahaie	4000	Winner. PSI/AFD	Travaux de réhabilitation en cours
	Bois Neuf	250	PSI/AFD	Travaux de réhabilitation achevés
	Dupin	110	PSI/AFD	Travaux de réhabilitation achevés
Sud	Deluge	242	PSI/AFD	Travaux de réhabilitation achevés
	Avezac	2000	AFD/PSI	AO de réhabilitation en cours
Plateau Central	Croix Fer	300	UE	Travaux de réhabilitation et d'extension en cours
	Bohoc	25	PPI 2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Los Posos	180	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Dufailly	130	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Pouly	100	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
Artibonite	Martino Marmelades	150	PIA-EQ/BID	Travaux de réhabilitation achevés
	Bassin Mangnan	265	PIA-EQ/BID	Travaux de réhabilitation en cours
	Dubedou	450	PIA-EQ/BID	Travaux de réhabilitation achevés
	Passe Reine	225	PIA-EQ/BID	Travaux de réhabilitation en cours
	André et Duquesnay/Cimetière	445	PIA-EQ/BID	Travaux de réhabilitation en cours
	Ca Mars	115	CARE/PLF	Travaux de réhabilitation Achevés

	Activités et tâches prévues par le MARNDR	Surface	Baillleurs	Situation des périmètres
Nord Ouest	Audoin	55	PPI2/FIDA	Travaux de réhabilitation Achevés
	Petit Chansolme	60	PPI2/FIDA	Travaux de réhabilitation en attente de démarrage
	Catracas	45	PPI2/FIDA	Études techniques disponibles
	La Hatte	44	PPI2/FIDA	Études techniques disponibles
	Andreau	130	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Ballade	27	PPI2/FIDA	Travaux de réhabilitation achevés
	Vieille Place	100	FIDA/PAM	Travaux de construction achevés
	Première Passe	20	PPI2/FIDA	Travaux de construction achevés
	Nan carré	30	FIDA/PAM	Travaux de réhabilitation achevés
	Maurasse	116	PPI2/FIDA	TDR pour études techniques élaborés
	Polvo	40	FIDA/PAM	Étude de faisabilité finalisée
	Jean Pierre	10	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Nan Trou	35	PPI2/FIDA	Protocole d'accord élaboré
	Vital	130	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
Nord	La Tannerie	2000	TP MARNDR	Etude de faisabilité en cours
Nord-Est	Coicou 1 et 2	162	PPI2/FIDA	Travaux de réhabilitation en cours
	Haut Madeleine	40	PPI2/FIDA	Travaux de réhabilitation achevés
	Dumas	50	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Chalopin	170	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours
	Garde Saline	30	PPI2/FIDA	Etude de faisabilité en cours

Ce tableau représente l'ensemble des périmètres réalisés ou en cours tirés à partir du plan programmatique. Près d'une quarantaine de périmètres a été touché au cours de l'année 2012-2013, soit par des travaux de réhabilitation, construction, études ou autres.

Sur l'ensemble de la programmation, **9** périmètres sont en cours de réhabilitation, **10** sont déjà achevés et **1** en attente de réhabilitation.

En ce qui concerne les études, **11** études sont en cours de réalisation et **3** études techniques terminées. **1** protocole d'accord a été signé entre le PAM et le PPI 2 et **1** Appel d'Offre est en cours pour le périmètre d'Avezac.

221 - Commentaires sur la programmation et l'articulation avec la planification et les réalisations

Certains périmètres tel que le périmètre Duthil sont programmés mais non inscrits dans le PIP 2012 – 2012 mais ont bénéficié d'intervention dans le cadre du programme d'urgence. De même que **5 périmètres non programmés ont été inscrits dans le PIP 2012 – 2013, ces périmètres sont :**

- Le périmètre Bongris,
- Le périmètre Laverdure (Petite Rivière de l'Artibonite),
- Le périmètre Desbarrières,
- Le périmètre Hinche,

- Le périmètre Savanette.

Il y a donc environ **15%** des périmètres inscrits dans le PIP bénéficiant d'interventions sans que le plan programmatique ait été mis à jour afin de pouvoir prendre en considération les évolutions appelant à des interventions dans des périmètres non programmés.

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués devant ce constat :

- le manque de planification ou non-respect des planifications faites ;
- la désaffectation des fonds alloués aux travaux déjà planifiés ;
- l'exécution des travaux spontanés pour cause politique ;
- le retard prolongé dans le démarrage et la remise des travaux ;
- la faiblesse des compétences et le manque de capacités de la DIA pour programmer et planifier ses interventions notamment en l'absence de coordination ou d'approche plurisectorielle avec les autres directions techniques.

222 - Le financement des interventions

La quasi totalité des interventions est financée avec des concours sur des ressources externes. Le projet PSI se termine le 29 juin 2013. PPI 2 devrait suite à sa restructuration avec encore une année pour parvenir à clôturer. Il convient de remarquer que l'adoption de certaines approches ou la prise en considération de certains facteurs (voir ci-après) a conduit à réaliser des arbitrages et à des réallocations de ressources dans le cadre de ce projet et in fine permis d'étendre l'action du projet au-delà des prévisions initiales. Par ailleurs, suite à une négociation avec le FIDA, négociation difficile en raison de l'absence de performance du PPI 2, un PPI 3 a été confié à la DIA conjointement avec la coordination du PPI 2.

Tableau 4 : Comparaison entre montants prévus, montants engagés et montants dépensés

Département	Nom du périmètre	Montant prévu	Montant engagé	Montant dépensé	Ecart	Coût/ha	Commentaires
Artibonite	Martino Marmelade	1 125 000	492 965	461 797	31 167	2 309	Les travaux ont permis de récupérer près de 50 ha ce qui réduit le cout de la réhabilitation
	Bassin Magnan	2 475 000	138 238	138 238	-	-	Données incomplètes et projet en cours
	Dubedou	3 375 000	466 405	466 405	-	-	Projet en cours
	Passe-Reine	1 687 500	1 235 856	1 105 956	129 900	4 911	Superficie équipée visée n'est pas atteinte cause parcelles pierreuses et ensablées laissées à l'abandon par les agriculteurs
	André/Duquesnay	1 747 722	1 424 730	1 358 805	65 924	-	Données incomplètes et projet en cours
Nord-Ouest	Auduoin	412 500	354 946	354 946	-	6 453	Projet modifié en cours de route
	Balladé	202 500	260 336	260 336	-	9 629	
Centre	Bohoc	38 000 ⁱ	24 500	24 500	-	980	Etudes de faisabilité
	Dufailly	975 000	108 750	108 750	-	375	
	Pouly	750 000					
	Los Posos	1 350 000	77 500	31 000	46 500	172	
Nord-Est	Haut-Madeleine	300 000	400 000	400 000		10 000	En cours
	Coicou 1 et 2	1 215 000	1 034 170	1 034 171		7 283	En cours de réhabilitation

La tableau ci-dessus permet d'avoir une analyse de l'efficience sur certains périmètres irrigués sur lesquels on intervient ou on est intervenu.

Concernant le coût des études dans le cadre du projet PPI 2, varie, sur une même zone, autour de 172 US\$ à 1000 US\$. Ces études pour les périmètres de Bohoc, Dufailly, Pouly et Los Posos ont été confié une seule firme aura la charge de réaliser 3 de ces études alors qu'elle perçoit des sommes différentes par hectare étudié.

Concernant les coûts de réhabilitation, ils sont compris entre **2 300** et **7 300 US\$**. Les coûts de réhabilitation sont systématiquement entrés dans la programmation à 7 500 US\$. Mais l'expérience menée dans le cadre du projet où les technologies et l'approche ont été changés afin d'avoir des gains d'efficience, permet d'envisager une baisse significative des coûts de réhabilitation avec un coût moyen compris entre 2 000 et 2 500 US\$.

L'approche utilisée dans le cadre de ce projet est de privilégier la réalisation ;

- des barrages avec des prises « fusibles » permettent à l'eau de s'évacuer lors des crues ;
- des ouvrages de protection des périmètres de protection.

La généralisation de cette approche à l'ensemble des travaux de réhabilitation ou de construction de périmètres irrigués appelle à un changement culturel parmi les techniciens et ingénieurs du MARNDR qui préfèrent des solutions techniques nettement plus coûteuses mais a priori plus résistantes.

Mais l'analyse de la programmation démontre que si les périmètres programmés sont tous dotés d'une enveloppe financière ne couvrant souvent pas la totalité des travaux estimés.

L'analyse des écarts notamment entre les montants programmés et les montants réalisés démontre que la programmation avec un prix du mètre carré à l'ha à 7500 US\$ a tendance à « gonfler » l'enveloppe nécessaire à l'investissement. **Un effort doit être fait afin d'avoir une programmation un peu plus fine et surtout qui entre dans les normes communément admises notamment en termes de gestion des finances publiques.**

3 - Les travaux de construction de systèmes d'irrigation sont mis en œuvre

Il n'y avait pas travaux de construction de systèmes d'irrigation programmés sur la période considérée par le rapport. Par contre, il convient de souligner que l'état de délabrement de certains périmètres irrigués conduise parfois à confondre « construction » et « réhabilitation ».

4 - Les canaux sont curés régulièrement manuellement

Le curage est l'un des charges récurrentes du système d'irrigation. Ceci est d'autant plus important que les bassins versants dégradés ne cessent d'amener des alluvions au niveau de la parcelle. Un épisode pluvieux suffit à lui seul d'ensédimer la plupart des canaux secondaires et tous les tertiaires.

Urgence sera toujours pour le MARNDR, jusqu'à un certain niveau d'aménagement des bassins versants de veiller au curage régulier des canaux d'irrigation a travers tous le territoire national. Dans le plan programmatique aucun travaux de curage n'est planifié pourtant la DIA a exécuté des travaux de curage à travers les programmes d'urgence :

- **606 km de travaux de curage** de canal sur l'année fiscale 2011-2012 pour un montant de **28 900 000 de gourdes**.
- **30 000 ha** touchés sur les département de l'Artibonite et du Sud-Est sur l'année fiscale 2012-2013 pour un montant de **35 000 000 de gourdes**.

Au cours de l'exercice 2011 – 2012 avec une fin prévue en août 2012, la DIA est intervenue sur la réhabilitation de 14 canaux de l'ODVA améliorant l'accès à l'eau sur **22 052 ha** et pour le curage de **147,5 km** de canaux pour un montant total de **25 104 761 gourdes**.

Bien que considéré comme étant une charge récurrente, la DIA au cours des prochains mois devrait en mesure de fait un état des lieux complets de son réseau afin de programmer et planifier un programme d'entretien et de curage même en l'absence d'un fonds d'urgence.

Chapitre 4 : Valoriser les périmètres à travers un transfert réussi de leur gestion aux Associations d'Irrigants

1 - Présentation

Les résultats associés à l'objectif spécifique 3 sont :

- **Des superficies irriguées entretenues selon les normes**, ce résultat est mesuré à l'aide des indicateurs suivants : *un curage annuel avant la saison d'irrigation et par le montant recouvert de la redevance.*
- **Des superficies irriguées où les planteurs reçoivent une assistance technique visant à la valorisation de l'eau**, ce résultat est mesuré à l'aide de l'indicateur suivant : *Existence d'une assistance technique sur chaque périmètre considéré.*

Pour l'heure, il n'existe pas encore de système de collecte de données au sein de la DIA concernant la mesure de ces indicateurs. Néanmoins, la mission de terrain a permis de faire les commentaires suivants.

1.1 - LE CURAGE ANNUEL AVANT LA SAISON D'IRRIGATION

En principe, l'Etat doit s'occuper de la maintenance du réseau d'irrigation en raison de la non mise en vigueur de la loi cadre sur le transfert de gestion aux associations d'irrigants. Aussi, l'Etat continue à se substituer en réalisant l'entretien des prises, des têtes mortes et des vannes principales.

En théorie, le curage et le désherbage des canaux doivent être effectué au début de chaque campagne agricole. Ces travaux d'entretien courant sont à la charge des usagers du périmètre. Mais compte tenu du non paiement de la redevance aux associations d'irrigants, les travaux ne sont pas réalisés et l'on peut constater que certains canaux sont encore en herbe alors que la campagne est déjà largement commencée.

1.2 - LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES

La contribution des producteurs, au titre des redevances et des charges institutionnelles des associations d'irrigants, d'usagers ou organisations paysannes chargée de la gestion du périmètre, représente **0% de la valeur brute de la production**. Il n'y a que peu de contribution à l'utilisation de l'eau.

Le taux moyen de collecte auprès des exploitants de la redevance eau, censée servir à l'entretien des infrastructures, **varie entre 0 à 20%**. Cela signifie que dans certains cas, 4 exploitants sur 5 ne s'acquittent pas de leur devoir. De plus, les paiements s'effectuent avec du

retard, ce qui entraîne des problèmes de trésorerie pour l'organisation, les fonds collectés ne sont pas toujours destinés à des fins d'entretien et de réparation qui de fait ne sont effectués que de manière sporadique, les disponibilités financières des organisations paysannes ne permettent pas de réaliser des gros travaux de maintenance ou d'envisager la réhabilitation du périmètre.

Il faudra revoir le montant des charges comme la redevance eau afin de les rapprocher aux coûts réels d'entretien des périmètres, tout en tenant compte de la capacité de paiement des producteurs et des spécificités de chaque site.

La mise en œuvre de cette recommandation entraînera une augmentation des charges institutionnelles (c'est à dire les redevances eau plus les cotisations des producteurs aux frais de fonctionnement de l'organisation paysanne). Toutefois, il convient de rappeler que les redevances ne sont pas la seule source de revenu des organisations paysannes, qui doivent être encouragées à diversifier les stratégies de mobilisation des ressources financières (ex. fourniture d'intrants, commercialisation des produits, subvention etc.).

2 - Des surfaces irriguées entretenues selon les normes

La viabilité des petits périmètres irrigués est étroitement liée à la capacité des associations d'irrigants à se prendre en charge et à se développer. Pour une association d'irrigants, la viabilité institutionnelle et économique doit être analysée tant du point de vue de la philosophie de la structure, qui met l'accent sur la personne morale, que du point de vue du profit.

Mais ceci doit être assuré par l'Etat, à travers les mécanismes de transfert de gestion et de reconnaissances légales de ces associations. L'Etat cherche à se désengager de la gestion directe des périmètres irrigués et entrer dans une logique du « faire faire » tout en assurant des services publics de qualité tel qu'assurer la disponibilité en eau. Aussi, le profit assuré aux associations d'irrigants doit être substantiel afin d'assurer au moins le fonctionnement normal de l'association (fonds pour les charges récurrentes) et en même temps la maintenance de l'outil de production, à savoir l'aménagement hydro-agricole.

Par ailleurs cette politique, n'a pas encore été mis au point, car selon les constats effectués durant la mission de terrain pour la quasi-totalité des associations d'irrigants, **il n'y a aucun transfert de gestion, ni de diffusion de document au niveau de la DIA relatifs à cet état de fait.** Un travail sur l'état de lieux des transferts de gestion à travers tout le territoire devait être diffusé pour l'année fiscale 2012-2013 mais ceci n'a pu être fait compte tenu de la mauvaise qualité travail remis par la LGL.

3 - Des superficies irriguées où les planteurs reçoivent une assistance technique visant à la valorisation de l'eau,

Les programmes de formation à destination des associations d'irrigants n'ont pas été encore définis et par conséquent pas encore mis en œuvre. La DIA n'a pas encore entrepris un travail en ce sens.

Concernant l'assistance technique visant à une valorisation de l'eau, il convient de se référer au point portant sur les ressources humaines de la DIA et de la nécessiter d'opérer un changement « culturel » autour de la question de la valorisation de l'eau.

Concernant la vulgarisation, il convient d'avoir une approche concertée avec les autres directions techniques du MARNDR ainsi que pour les autres opérateurs ou acteurs intervenant pour que l'irrigation ait un véritable effet de levier en termes d'amélioration de la productivité et in fine de la production agricole.

4 - Commentaires sur la valorisation de l'eau pour une mise en valeur des périmètres irrigués

411 - La réalisation des canaux tertiaires

La réalisation des réseaux tertiaires (canaux tertiaires et arroseurs) est laissée à l'initiative des irrigants. Or on remarque que les canaux sont parfois en contre-pente ce qui conduit à une irrigation difficile des parcelles hautes et à l'inondation des parcelles basses c'est notamment le cas du périmètre de Balladé à Chansolme. Ce système de réseaux en contre-pente empêche l'irrigation de 7 à 10 ha et le dysfonctionnement de près 500 ml de canaux.

C'est le cas également à Avezac où une partie des réseaux secondaires n'est pas utilisée.

Or cette situation affecte **la performance globale de la mise en œuvre de la politique sous sectorielle notamment en termes de fourniture de services publics agricoles pour l'irrigation**. C'est-à-dire la disponibilité en eau.

Lors des travaux de construction ou de première réhabilitation d'un périmètre irrigué, il conviendrait d'envisager la réalisation complète des canaux y compris le réseau tertiaire en terre et des arroseurs. De même lors de la réalisation de ces travaux de génie civil, les exploitants pourraient bénéficier de conseils sur les techniques élémentaires de reprofilage et d'entretien des canaux en terre. Cette approche viendrait en complément des activités prévues au titre de l'objectif 3 concernant le renforcement des associations d'irrigants.

L'application de la recommandation aurait certes pour conséquence **une augmentation du coût d'aménagement** mais permettrait d'améliorer l'efficience et l'efficacité du périmètre. La régularisation des écoulements dans les canaux favoriserait l'irrigation des parcelles et diminuerait les pertes d'eau. Cela aurait une incidence l'augmentation des rendements et de la production par une meilleure adéquation entre l'approvisionnement en eau et les besoins des cultures (augmentation des cycles cultureux et diversité des cultures pratiquées en zones irriguées notamment des cultures à plus haute valeur ajoutée).

Enfin, cela contribuerait à une meilleure valorisation du temps de l'exploitant **par la diminution du temps affecté au transport de l'eau**. (C'est le cas notamment à Avezac). Cette situation résulte d'une organisation déficiente des associations d'irrigants et de l'absence d'une gestion communautaire des périmètres irrigués. (absence d'horaires, de répartiteurs...).

412 - Les tours d'eau

Le mode de distribution de l'eau par "rotation" sur les périmètres a généralement évolué vers une distribution à la demande au sein des blocs hydrauliquement autonomes (blocs secondaires) en l'absence d'une structuration de l'association d'irrigants (formation, sensibilisation, transfert de gestion... et le constat de malfaçons ou de non conformité dans la réalisation des ouvrages de transport et de répartition d'eau.

Les raisons qui sous-entendent cette évolution sont tant techniques (mauvais fonctionnement des ouvrages, extension des superficies irriguées, introduction de nouvelles cultures ou spéculations pour une meilleure valorisation de l'eau,..) que sociales (absences pour cause de fêtes, marchés...).

Il apparaît que les modes de gestion et de distribution de l'eau n'ont pas évolué au regard de nouvelles pratiques agricoles (augmentation des cycles cultureux). On constate également que la distribution de l'eau n'est pas équitable et les débits sont fractionnés par les exploitants.

Les exploitants doivent être responsabilisés, dès le début de la mise en valeur du périmètre, à la conduite de l'irrigation, du drainage et à l'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage.

Ils doivent être encouragés à **élaborer des règles consensuelles d'organisation de l'irrigation avec la participation et les contributions de tous les membres de l'association d'irrigants**. Les bureaux des coopératives doivent veiller à l'application des sanctions prévues par les textes réglementaires à l'encontre de tous ceux qui ne respectent pas ces règles.

L'absence ou l'obsolescence du cadre juridique et légal ne permet pas d'encadrer de manière efficace la distribution de l'eau ainsi que la définition et la mise en application du programme d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage.

Ce vide se traduit par un gaspillage d'eau nuisant **l'accroissement de l'intensité culturale et par conséquent à l'augmentation de la production.**

Chapitre 4 : Garantir l'écoulement des produits par un réseau de pistes rurales praticables

Il n'y a pas de résultat associé à cet objectif spécifique dans le plan programmatique. Néanmoins, il y a eu des interventions sur les pistes rurales. Il s'agit de la réhabilitation de routes en terres permettant le désenclavement des zones de production agricole et ainsi facilité l'écoulement des produits agricoles.

En 2011 – 2012, 111 kilomètres de pistes agricoles pour un montant de 38 200 000 gourdes ont été réhabilitées dans 31 communes. Il était prévu réhabiliter 225 kilomètres.

Sur le PIP 2012 – 2013, 47 000 000 de gourdes ont déjà été engagées sur un montant total de 77 000 000 de gourdes attribuées par le Ministère de l'Economie et des Finances. Les routes concernées sont :

- Pilate Ravine Trompette pour un tronçon de 21 kilomètres,
- Grande Saline – Terre Neuve pour un tronçon de 12 kilomètres,
- Artibonite – Labranle Dubedou pour un tronçon de 6,5 kilomètres,

CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS

1 - Etendre aux autres secteurs l'approche programmatique

L'expérience de la DIA par rapport à « l'utilisation » d'un plan programmatique démontre que ce dernier a un effet structurant sur la Direction Technique d'une manière générale et sur la stratégie à tenir.

La restructuration PPI 2 comme les aléas climatiques ou la commande politique ont affectées la planification des périmètres programmés sur la période. De même que ces mêmes facteurs affectent aussi la réalisation des travaux de réhabilitation ou de construction, la comparaison entre les 3 situations (programmation – planification – exécution/réalisation) que malgré tout il n'y a in fine que très peu de fongibilité à savoir des périmètres non programmés inscrits dans le Programme d'Investissements Publics. D'une certaine manière, l'approche programmatique permet de contenir la demande politique ou de la marginaliser. Bien qu'à ce jour, le Plan Programmatique n'est pas encore un outil « vivant » dans le sens où il est utilisé, régulièrement mis à jour en l'absence d'un véritable système de suivi-évaluation.

Mais le Plan Programmatique de l'irrigation ne va pas sans une programmation globale pour la politique de mise en valeur des terres agricoles du pays. Les semences, la production végétale, les bassins versants sont aussi importants que l'irrigation. L'ensemble forme un « package ».

La programmation ne peut être faite uniquement pour le secteur de l'irrigation qui n'est qu'un intrant dans la chaîne de production. L'amélioration de la programmation et de la planification de la réhabilitation et/ou de la construction de périmètres irrigués ne pourra se faire sans une approche globale raisonnée.

2 - Définir un programme d'entretien

A l'heure actuelle, on constate que **la maintenance des petits périmètres irrigués laisse à désirer vraisemblablement en raison d'un flou pesant sur la répartition des responsabilités vis-à-vis de la maintenance.** Les exploitants pensent que non seulement la création de l'aménagement mais aussi son entretien incombe aux services de l'Etat.

Faute de suivi régulier de leurs performances, il est difficile d'obtenir des renseignements objectifs sur l'état de fonctionnement des périmètres irrigués. Par conséquent il n'est pas toujours possible de déceler des dysfonctionnements en temps opportun pour pouvoir y remédier avant que ce ne soit trop tard.

Souvent, la nécessité de la maintenance n'est ressentie qu'à l'issue d'une situation de total blocage; des dégradations mineures ne sont prises en compte que lorsqu'elles commencent à poser de graves dangers au périmètre et à la production agricole.

- Au cours de la mission de terrain, à Grison-Garde (réhabilité par Deed), des difficultés d'alimentation de certaines parcelles ont été révélées par les agriculteurs cause de discontinuité du réseau de canaux secondaire et de la destruction des ouvrages de contrôle.
- A Gonaïves, lorsqu'il a été décidé de réhabiliter le périmètre irrigué de Granmont (particulièrement prise Alectine), les agriculteurs n'ont pas été associés à la planification et à la définition des activités. Seuls quelques personnalités ont été consultées. Mais après la mise en place de ce système, les agriculteurs ont relevé certaines erreurs techniques dans la mise en place de la buse de prise.

La fiche de collecte de données conçue pour le suivi de la disponibilité en eau devrait pouvoir être mise à disposition des ingénieurs des DDA afin qu'une collecte régulière (base semestrielle) de données puissent être organisée sur l'ensemble des périmètres du territoire national. L'exploitation de cette fiche permettrait de planifier entre autres un programme d'entretien des périmètres irrigués.
